

Genève

PROCES-VERBAL de L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 juin 2006

L'Assemblée est ouverte à 11 h 00 précises par Monsieur Charles L. Perret, Président, qui désigne Monsieur Michel Favre, aux fonctions de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par une publication dans la Feuille officielle suisse du commerce, en date du 9 juin 2006. Sont présentes ou représentées 570'000 actions nominatives et 17 actions au porteur soit 60,96% des voix.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Organe de Révision qui s'est excusée, ne sera pas présente ni représentée à cette assemblée. Conformément à l'article 29 des statuts, Monsieur le Président met au vote la dispense de la présence de l'Organe de Révision. Elle est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président commente le rapport annuel en donnant quelques précisions à l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle que tous les actionnaires ont en mains le rapport de gestion pour l'exercice 2005. Il commente les évènements figurant dans ce rapport.

Après cette intervention, Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler quant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Président passe à l'ordre du jour proprement dit.

1.- Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2005

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président rappelle les conclusions de ce rapport en recommandant d'approuver les comptes consolidés.

Monsieur le Président met ensuite aux voix l'approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2005.

Le rapport annuel et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

2.- Décision relative à l'affectation du résultat ressortant du bilan

Le Conseil d'Administration propose de reporter à nouveau le résultat ressortant du bilan.

Décision acceptée à l'unanimité.

3.- Décharge aux membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée, de voter la décharge pour sa gestion de l'exercice 2005.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet cette question au vote de l'Assemblée.

La décharge est acquise aux membres du Conseil d'Administration par :

569'850 actions nominatives (les administrateurs porteurs de 150 voix s'étant abstenus) 17 actions au porteur

4.- Election des membres du Conseil d'Administration dont le mandat arrive à échéance

Les mandants de Messieurs Charles L. Perret et Michel Favre sont renouvelés, à l'unanimité pour une période de 3 ans soit au 31 décembre 2009.

5.- Election de l'Organe de Révision

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de réélire Deloitte SA à Meyrin, comme Organe de Révision pour l'exercice 2006.

Cette proposition est mise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

6.- Renouvellement du capital autorisé et modification de l'article 5 quater des statuts

Le renouvellement du capital autorisé nécessite un procès verbal authentique tenu par Maître Nathalie Beaud, dont le texte fait partie intégrante du présent procès verbal et annexé à celui-ci.

7.- Propositions individuelles et divers

Aucune question n'étant posée sous ce point, l'ordre du jour étant épuisé, la parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lève l'assemblée à 11h25.

Genève, le 29 juin 2006

Le Président

Charles Perret

Le Secrétaire

Michel Favre

Annexe: Procès-verbal authentique